

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 16 janvier 2025**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni jeudi 16 janvier 2025, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Claude BOSQUET, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Thierry LEGABLIER, Gérald LEMONNIER, Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Françoise BILLON (procuration à Mélanie DAUVIN), Marie GRANDAZZI (procuration à Carole SCOLAN), Lucie LEBRUN, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON (procuration à Gérald LEMONNIER), Valérie RENOUF (procuration à Louis TEYSSIER), Ollia TOUGOUCHE (procuration à Jacky VAYER).

Absences non excusées : Antoine HAUDIQUER.

#### **I. Désignation du secrétaire**

Mélanie DAUVIN a été désignée secrétaire.

#### **II. Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2024**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Préambule :** Gérard LAVILLE, ancien conseiller municipal et maire-adjoint et Anne-Marie DAUVIN, ancienne conseillère municipale et membre bénévole très active au sein du CCAS et pour la Banque Alimentaire, sont décédé.es en ce début d'année.

Le maire et le conseil municipal leur rendent hommage en observant une minute de silence.

#### **Fermeture de classes sur la communauté de communes Coutances mer et bocage :**

Louis TEYSSIER revient sur le déroulement houleux du conseil communautaire du 18 décembre dernier, avec manifestation de parents d'élèves hostiles à la fermeture programmée de certaines classes sur notre territoire. Il confirme son vote et rappelle les arguments : prise en compte de l'intérêt de l'enfant (temps de transport, classes multi-niveaux, sécurité dans le cas de classe unique sur un site), baisse notable de la natalité (sur notre territoire comme au niveau national), devoir des élus au niveau budgétaire.

Il déplore certaines réactions des personnes en désaccord avec les décisions du conseil communautaire, en particulier des inscriptions inacceptables sur les murs de quelques communes.

Louis TEYSSIER rappelle que l'anticipation est nécessaire afin de préparer une fermeture de classe qui est toujours compliquée à accepter pour le maire, le conseil municipal et la population d'une commune.

Gérald LEMONNIER indique que, dans le cas du RPI Blainville-sur-mer/St-Malo-de-la-Lande, les élus concernés des 2 communes se sont concertés en amont ; les familles (via l'association des parents d'élèves) et les enseignantes ont été également consultées.

#### **III. Rapport de la commission développement durable/environnement du 18 décembre 2024**

Gérald LEMONNIER donne lecture du rapport.

##### **- Actions engagées et à poursuivre en 2025**

La commission a validé à l'unanimité :

##### Bois Lansdech

L'intervention du campus nature, prévue le mardi 11 mars (300 €), et celles du STEVE (2 passages à 1.10 HT du linéaire en avril/mai et août/septembre) pour entretien, nettoyage et préparation de l'espace découverte.

Deux animations Avril \* (déjà validées)

20 Avril « chasse aux œufs » 15-17 h + 24 mai fête de la nature 15 /17 = 505.40€

##### Cendriers de poche

Très bons retours des partenaires : association CAP Blainville et groupement d'employeurs.

Renouvellement d'une commande en 2025, 400 cendriers pour 451€, 2/3 pris en charge par la commune et 1/3 par CAP Blainville.

##### Recensement des espèces végétales par monsieur MAZIERES

Poursuite de ce recensement en 2025. La commission remercie monsieur MAZIERES, blainvillais et bénévole. 414 espèces végétales ont été recensées et enregistrées.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

##### **- Nouveaux projets 2025**

La commission a validé à l'unanimité :

La création d'une halte randonnée petit bois la Monnerie : nettoyage du petit bois et aménagement par Campus nature prévus le mardi 29 avril – coût : 450 €.

L'installation d'un parking vélo à l'entrée du sentier de découverte des polders : la commission suggère la pose de pieux à moules ou autre aménagement en bois (voir disponibilité atelier ou achat).

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 16 janvier 2025

Le devis d'AMO pour les études de la tranche 2 de l'itinéraire cyclable et des mobilités douces par le bureau d'étude « Paysage et vélo », pour un coût maximum de 9 450 €.

NB : l'ATD (agence technique départementale) ne peut pas être retenue car elle ne peut être subventionnée dans le cadre d'AVELO 3 dont la commune est lauréate (dispositif qui permet de subventionner la totalité des études à hauteur de 50% avec un plafond de 50 000 euros).

**Délibération : Itinéraires cyclables tranche 2 : devis assistance à maîtrise d'ouvrage**

**Sur proposition de la commission développement durable,**

**après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis de PAYSAGE & VELO, pour un montant maximum de 9 450€ HT.**

La mise en place d'une expérimentation pour un compostage dit autonome en établissement

Présentation d'un diaporama par Franck DURET, référent CMB et par Véronique DESFEUX de l'association AVRIL. Les bacs seraient installés à la cantine. Emplacement à préciser entre les référents avec préférence en sortie de cuisine. Le financement est assuré par la CMB.

Référent.es du dispositif : Marie GRANDAZZI pour la commune et David PHILIPPE, le cuisinier.

Un travail de communication et de sensibilisation sera fait par l'association AVRIL, un partenariat avec les enseignantes et les écoliers est envisagé.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

La commission a validé à l'unanimité sous conditions :

Un projet de ruches dans Lansdech

Monsieur Alain BOULOT, Blainvillais, propose de faire installer à Lansdech 5 ruches en laissant tout son matériel

La commission souhaite que l'installation et le suivi soient pris en charge par une personne bénévole et que celle-ci respecte la réglementation et soit bénéficiaire des autorisations nécessaires.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

La mise en place d'un « permis de végétaliser » sur le modèle de Donville-les-bains, mais en expérimentant à l'échelle d'une rue. La commission propose la route de la mer, notamment auprès des riverains du côté sud.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la majorité (1 vote contre : Thierry LEGABLIER).

#### **- Questions / infos diverses**

Pins maritimes rue de la Taupaine : La commission informe le conseil que suite à la visite sur site de plusieurs élus, un pin devra être abattu du fait du risque de soulèvement de la chaussée et du trottoir.

Thierry MOURLON prévoit de solliciter l'avis de professionnels pour 2 autres pins et un éventuel élagage. Guillaume THOUROUDE souhaitait que la majorité des pins soient abattus, Thierry MOURLON et Gérald LEMONNIER s'y opposent et soulignent que les riverains tiennent à ces pins. Marie GRANDAZZI rappelle l'importance de réaliser ces travaux avant fin mars.

Zone artisanale des Landelles - stationnement sur espaces verts. Des remorques, bateaux et véhicules sont régulièrement stationnés sur les espaces verts qui ne sont pas des parkings, ce qui empêche aussi leur entretien par les agents du service technique. Prévoir rapidement un rendez-vous entre le propriétaire, le maire et Thierry MOURLON, maire-adjoint.

Réglementation de la circulation dans la rue Serpentine. Afin de limiter les flux dans cette rue, un riverain a proposé d'interdire la circulation dans la rue Serpentine : sens interdit sauf riverains.

La majorité de la commission est contre, seuls Gérald LEMONNIER et Thierry MAUDOUIT y sont favorables.

Il est suggéré que la commission travaux examine cette proposition.

Parcelles du sentier de découverte dans les polders : En attendant une location selon conditions à définir, il était prévu que l'agriculteur fasse un don aux associations. Gérald LEMONNIER confirme que les dons ont bien été faits, en 2023 à la SNSM nationale et en 2024 à l'association des parents d'élèves (ASPAREL).

#### **IV. Rapport de la commission aménagement de l'espace/attractivité du 12 décembre 2024**

Guillaume THOUROUDE donne lecture du rapport.

##### **1/ Remplacement des conteneurs par des colonnes de tri sélectif place des Michaux**

Anthony DEROUET, directeur stratégie déchets de la CMB, a présenté 4 possibilités.

- Le projet : 2 colonnes pour les déchets ménagers, 2 colonnes pour les emballages et 2 colonnes pour le verre.

- La commission est favorable à l'implantation côté ouest du parking, près du cabinet infirmier (option 4). Cela permettrait d'envisager une construction sur l'actuel emplacement des conteneurs aériens. En attendant, l'espace serait aménagé en parking, avec enlèvement de la haie parallèle à la route de la Louverie.

- Coût estimé : 125 000€, reste à charge communal environ 14 000€. Voir auprès du conseil départemental pour une aide financière éventuelle.

- Délais : les travaux pourraient être réalisés avant l'été, si le conseil municipal donne son accord rapidement.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 16 janvier 2025

Les colonnes aériennes pour le verre resteront en place à la cale plage sud et au camping.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'implantation de conteneurs enterrés.

Mais il ne valide pas la proposition de la commission. Il souhaite que les riverains soient consultés, et que la possibilité d'une autre implantation, plus éloignée du cabinet infirmier, soit étudiée. Enfin, l'enlèvement de la haie ne fait pas l'unanimité. Il est décidé de la maintenir dans un premier temps.

#### 2/ Collecte des emballages en porte à porte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

La collecte des emballages est faite en alternance avec la collecte des ordures ménagères, 1 semaine sur 2. En juillet et août, collectes toutes les semaines (le lundi ordures ménagères et le vendredi emballages).

Le calendrier et les informations ont été envoyés par voie postale dans tous les foyers blainvillais.

Les sacs jaunes sont disponibles en mairie.

#### V. Rapport de la commission camping du 27 novembre 2024

Guillaume THOUROUDE et Jacky VAYER donnent lecture du rapport.

##### 1/ Réunion du 19 août avec les résidents

La commission a fait le bilan des demandes/interrogations présentées.

- Wi-Fi : un point Wi-Fi gratuit est disponible à l'entrée. Une installation plus performante est considérée trop onéreuse.

- Enceinte portable : elle nous est prêtée par les anciens combattants. Nous allons tester ce système une année avant d'envisager un éventuel achat.

- Remplacement des mobilhomes à toit plat par des modèles à toiture à deux pans lors d'un remplacement : la commission propose d'inclure cette obligation dans les contrats avec un texte de loi.

Dans l'ensemble la réunion avec les résidents s'est bien passée.

##### 2/ Bilan de la saison 2024 :

Le chiffre d'affaires est de 320 951.73, soit plus 16 951.87€ par rapport à 2023.

##### 3/ Tarifs 2025 :

Sur proposition de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les tarifs suivants pour l'année 2025 :

##### 1. Emplacements : sans changements

PERSONNES	adulte et enfant de 10 ans et +	4.00€ par jour
	enfant de moins de 10 ans	2.50€ par jour
EMPLACEMENT	tente ou caravane + véhicule	5.50€ par jour
	électricité	4.50€ par jour
CAMPING-CAR	forfait journalier	11.00€
	accès au bloc sanitaire (si ouvert)	8.00€ par jour pour 2 personnes + 4.00€ par personne supplémentaire

##### 2. Location à la semaine des mobilhomes communaux : sans changements

Période	Mobilhome 2 chambres	Mobilhome 3 chambres
du 15 avril au 30 juin et du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 octobre	370€	430€
du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	470€	530€

- caution ménage : 100€

- caution location mobilhome : 500 €

##### 3. Parcelles pour stationnement mobilhomes :

- location du terrain : 1 450€ (1 400€ en 2024)

- forfait annuel pour accès au bloc sanitaire (si ouvert) : 300€

- prix du mètre cube d'eau consommé : 5.50€

- prix du kWh d'électricité consommé : 0.35€

##### 4. Prix de vente des produits annexes : sans changements

Article	Prix de vente unitaire TTC
Timbre	prix en vigueur
Carte postale	1.50 €
Passe pour barrière	20 €
Jeton pour laverie	4 €
Bouteille de gaz	38 €

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 16 janvier 2025

Pour information, la taxe de séjour est fixée depuis 2024 à 0.61€/personne/nuitée à partir de 18 ans.

#### 3/ Rénovation du logement et de la salle d'accueil :

- Maîtrise d'œuvre

Le contrat passé avec Louise BOUGLIER-DESFONTAINES a été résilié d'un commun accord, à la fin de la phase avant-projet. Idem pour la mission complémentaire qui avait été confiée à la SARL LESCO pour la partie rédaction du CCTP et analyses des offres.

François LECLERC, SARL 2-EC, a repris le projet. Ses honoraires s'élèvent à 23 200€ HT.

La phase avant-projet a été validée le 12 décembre 2024 afin de lui permettre de commencer à travailler sur le dossier.

Il est proposé au conseil municipal de valider la mission complète.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le devis de la SARL 2-EC.

- Travaux

- logement : il était prévu de proposer le logement en location à l'année après rénovation. Il sera peut-être préférable de le conserver en logement de fonction. La présence d'un.e responsable sur le camping jour et nuit pendant la période d'ouverture est recommandée.

- salle d'accueil : elle doit être utilisable pour la saison estivale. Il n'est pas certain que les travaux prévus puissent être réalisés d'ici là.

Il est convenu que, dès que le maître d'œuvre aura transmis les plans et estimatifs actualisés, Jacky VAYER convoquera une réunion de la commission des travaux.

#### 4/ Travaux divers à prévoir en 2025 :

- Installation d'une grille rideau à l'entrée pour sécuriser l'accès au bureau.
- Peinture des plafonds du bloc sanitaire (devis à demander).
- Remettre une caméra sur la première barrière.
- Remplacement du mobil home avec deux chambres de 2006, qui sera proposé à la vente aux résidents.

Jacky VAYER indique que le nouveau mobilhome a été acheté afin d'être payé sur l'exercice comptable 2024.

- Têtes de lampadaires à changer en LED (économies d'énergie). Elles seront remplacées au fur et à mesure, en cas de panne.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces propositions.

#### VI. Compte-rendu de la réunion de sécurisation de l'accès au collège

Cette question est reportée.

#### VII. Itinéraires cyclables tranche 2 – demande de DETR

Le maire rappelle que les travaux d'aménagement de la tranche 2 des itinéraires cyclables sont prévus cette année.

Il propose au conseil municipal de solliciter une aide financière au titre de la DETR selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Maîtrise d'œuvre	26 931 €	Etat – DETR	40.00 %	132 984 €
Travaux (y compris aléas 15%)	299 230 €	ADEME – AVELO3	4.80 %	15 966 €
Mission SPS	1 300 €	Autofinancement	55.20 %	183 510 €
Levé topo + divers	4 999 €			
<b>TOTAL</b>	<b>332 460 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>332 460 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement susvisé ;
- sollicite une aide financière au titre de la DETR pour la réalisation des travaux en 2025 ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

#### VIII. Salle pluri-activités – convention avec l'EPFN – étude flash

Le maire présente le projet de convention à passer avec l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) pour la réalisation d'une étude flash sur le site de la salle des sports du VTF, dont l'acquisition est toujours en cours de négociation.

Il précise qu'une rencontre à Blainville-sur-mer a eu lieu en décembre dernier avec le président de VTF et, qu'à cette occasion, une réunion s'est tenue avec les services de la DDTM sur les contraintes/possibilités liées au plan de prévention des risques littoraux (PPRL) en cours d'élaboration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le projet de convention qui lui a été présenté et autorise le maire à sa signature.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 16 janvier 2025**

#### **IX. Travaux de protection du littoral – devis FATOUT TP**

##### **1/ réimplantation de la première rangée de pieux hydrauliques au banc du Nord**

Avant de commencer la pose de la 2<sup>ème</sup> double rangée de pieux hydrauliques au banc du Nord, il est apparu nécessaire de procéder à la réimplantation des pieux de la 1<sup>ère</sup> rangée, en accord avec les services de la DDTM.

3 devis ont été demandés en décembre 2024, et l'entreprise FATOUT TP a été retenue pour un montant de 67 441.76€ HT.

Etant donné l'urgence (début des travaux 6 janvier 2025), le maire a signé le devis.

Il est demandé au conseil de confirmer la décision du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Valide la décision du maire et le devis de l'entreprise FATOUT TP susvisé.

##### **2/ réalisation d'une fascine casier au banc du Nord**

Le maire présente le devis de l'entreprise FATOUT TP pour la réalisation d'une fascine casier au nord de la cale de Gonnevillle, (pour la mise en place des sapins), d'un montant de 3 918.08€ HT. Il précise que la commune fournira des pieux que nous avons en stock, et que la facture sera moins élevée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis susvisé.

#### **X. Travaux église T4 : lot 4 – charpente – validation du devis**

Jacky VAYER rappelle qu'en septembre 2024, le conseil municipal a validé les travaux à hauteur de 232 070.82€ HT, non compris le lot 4 (charpente/menuiserie) déclaré infructueux. La relance de la consultation pour ce lot a été une nouvelle fois infructueuse (1 seule offre déposée non acceptable car trop chère).

La SARL RESBEUT de Sartilly a remis un devis pour 15 692.21€ HT. Sur avis favorable de l'architecte maître d'œuvre, il est proposé de valider ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le devis de la SARL RESBEUT susvisé et autorise le maire à signer le marché et tout document nécessaire.

Jacky VAYER indique que les bancs et l'estrade ont été enlevés par des bénévoles et les agents du service technique, et que certains devront être remplacés, ainsi que l'estrade dont le bois ne pourra pas être réutilisé.

Gérald LEMONNIER rappelle qu'il est prévu que l'église puisse accueillir des expositions et autres manifestations culturelles et qu'il est important de remplacer les bancs par des sièges amovibles.

La commission des travaux est chargée de ce dossier.

#### **XI. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale**

Le centre de gestion a créé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel. La commune de Blainville-sur-mer adhère à ce service depuis 2007.

Le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à ce service de médecine préventive et d'approuver la convention actualisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche définies dans le règlement de service, annexé à la présente délibération.

**Décide :**

- de solliciter le centre de gestion de la Manche pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser le maire à renouveler la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 3 années, renouvelable ensuite tous les ans par tacite reconduction ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

#### **XII. Renouvellement de la convention avec le service instructeur ADS (application du droit des sols) de la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB)**

La commune de Blainville-sur-mer a adhéré au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CMB en mai 2022, pour 5 ans. Mais la direction de l'urbanisme de la CMB propose l'actualisation de la convention pour, notamment, la prise en compte de la nouvelle réglementation en matière de RGPD.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 16 janvier 2025**

#### **Délibération :**

Coutances mer et bocage dispose d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme. Ce service s'adresse aux communes compétentes pour délivrer les autorisations du droit des sols au nom de la commune.

L'article R. 423-14 du code de l'urbanisme prévoit que lorsque la décision est prise au nom de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, l'instruction est faite au nom et sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public.

L'article R. 423-15 du code de l'urbanisme stipule quant à lui que dans le cas prévu à l'article précédent, l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction :

- a) Les services de la commune ;
- b) Les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités ;
- c) Les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités ;
- d) Une agence départementale créée en application de l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales ;
- e) Les services de l'État, lorsque la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale remplit les conditions fixées à l'article L. 422-8 ;
- f) Un prestataire privé, dans les conditions prévues au septième alinéa de l'article L. 423-1.

Le service instructeur est chargé d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence du maire :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- permis d'aménager,
- déclarations préalables,
- certificats d'urbanisme « opérationnels » visés à l'article L.410-1b du code de l'urbanisme.

Le service instructeur assure l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes désignés ci-dessus, à compter de la transmission par le maire jusqu'à l'envoi de la proposition de décision.

Il est important de préciser que la mission d'instruction est une prestation de service. La délivrance de l'autorisation en tant que pouvoir de police du maire reste de son ressort. Le maire reste donc le seul décisionnaire, il engage sa responsabilité et celle de la commune.

Les relations entre la commune et le service instructeur des autorisations d'urbanisme de Coutances mer et bocage sont réglées par une convention. Cette convention (annexée à la présente délibération) précise le champ d'application du service, les modalités d'échanges entre la commune et le service, le partage des responsabilités, la répartition des étapes d'instruction entre la commune et le service.

L'adhésion de la commune à ce service ne modifie en rien les obligations du maire relatives aux ADS codifiées aux articles R. 423-1 à R. 423-13 du code de l'urbanisme (accueil des pétitionnaires, l'enregistrement des dossiers, l'affichage, la transmission des dossiers à l'ABF, ...).

Le déploiement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme intégrant la possibilité donnée aux usagers et aux professionnels de déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme, institué par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 (ELAN), nécessite la mise en œuvre de nouvelles modalités de traitement des dossiers afin de garantir la continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La commune et la communauté de communes assument les missions et les charges liées à leurs obligations réciproques conformément à la convention.

Vu les articles L. 5211-56, L. 5214-16-1, du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 422-1 et R. 423-15 b du code de l'urbanisme respectivement désignant le maire comme autorité compétente pour délivrer les autorisations du droit des sols et l'autorisant à charger les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion au service instructeur de Coutances mer et bocage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement une fois, pour la même durée ;
- d'approuver la nouvelle convention de prestation de service au profit de la commune de Blainville/mer ;
- d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention susvisée et autorise le maire à la signer, ainsi tout document se rapportant à cette affaire.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 16 janvier 2025

#### **XIII. Questions diverses**

##### **1. Expérimentation aménagements voirie rue la RD 244 – la Louverie**

L'expérimentation avec mesures de vitesse a été réalisée par les services de l'ATD fin novembre, début décembre. Le bilan présenté par l'ATD montre une réduction importante de la vitesse des véhicules pour 85% des usagers, de l'ordre de 15 km/h en moyenne.

Conformément à la décision du conseil municipal du 14 novembre 2024, les aménagements définitifs seront mis en place. Gérald LEMONNIER attire l'attention sur la sécurité de circulation pour les cyclistes dans ce nouvel aménagement.

##### **2. Aménagement voirie RD 72 – rue d'Agon**

Jacky VAYER présente la proposition de l'agence technique départementale (ATD) pour l'assistance technique à la commune dans le cadre des aménagements de voirie à prévoir après les effacements de réseaux sur la rue d'Agon (RD 72).

Il propose au conseil municipal de valider le devis estimatif pour 2 250€ HT (30h à 75€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus et autorise le maire à signer le devis.

##### **3. Vente d'un terrain communal rue de Coutainville**

Le maire rappelle que le conseil municipal a accepté, lors de sa séance du 10 juillet 2024, la cession du terrain cadastré AW 113, rue de Coutainville, à madame Jocelyne RUAUT-ROCHET, locataire dudit terrain.

Suite au décès de madame RUAUT-ROCHET en octobre, madame Océane SAMRI, sa petite-fille, demande à acquérir ce même terrain. Une attestation de l'étude notariale ALLIX-PACARY, certifie que tous les héritiers ont donné leur accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente de la parcelle cadastrée AW 113 à madame Océane SAMRI, au prix de 100€ le m<sup>2</sup>, soit 16 600€ nets vendeur ;
- précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- charge l'étude notariale ALLIX-PACARY de la rédaction de l'acte de vente correspondant ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

##### **4. Régularisation d'un bornage d'un terrain rue de l'église**

Jacky VAYER informe le conseil municipal d'une erreur dans le bornage réalisé en 1996 sur les terrains SCOLAN, rue de l'église : 18 m<sup>2</sup> sont inclus dans la propriété de monsieur Claude SCOLAN, alors qu'ils appartiennent à la commune (voirie parking rue de l'église). Il propose au conseil municipal la régularisation par acte notarié, cession de M. SCOLAN à la commune à l'euro symbolique, frais à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord.

##### **5. Solidarité avec la population de Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'association des maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le maire propose au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHILDO à Mayotte.

##### **Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

vu l'urgence de la situation,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à procéder aux dons suivants :

- 400€ à la Protection civile - siège social :

Fédération Nationale de la Protection Civile, Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN

- 400€ à la Croix Rouge – siège social :

Croix Rouge française don des entreprises – 98 rue Didot – 75694 PARIS

##### **6. Budget assainissement - autorisation paiement dépenses d'investissement en 2025**

L'article 1612-1 du code des collectivités territoriales stipule que l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'autoriser le maire à faire application de cet article pour le compte suivant du budget assainissement :

Article 2315 – Installation matériel et outillage : 80 000€ (crédits 2024 : 322 459.60€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

##### **7. Projet de création d'une zone de baignade surveillée à la plage de Gonnevill**

Louis TEYSSIER indique que des courriers ont été envoyés en août 2024 à la DDTM et au conseil départemental, sans réponse à ce jour de la DDTM, et dossier en cours d'examen au conseil départemental.

Nous avons demandé un devis à l'association ASES Cotentin pour la gestion du personnel nécessaire.

Le maire suggère que le dossier soit porté par les commissions aménagement de l'espace et affaires maritimes.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 16 janvier 2025**

**8. Informations diverses**

**- Attribution du fonds vert pour la déconstruction du bâtiment de l'ancienne cantine**

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution du fonds vert pour les travaux de déconstruction du bâtiment de l'ancienne cantine, pour un montant de 156 462€.

**- Attribution AFITF pour la 2<sup>ème</sup> rangée de pieux au banc du Nord**

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution de la subvention AFITF (Etat) à hauteur de 167 443€ pour les travaux d'implantation d'une 2<sup>ème</sup> double rangée de pieux hydrauliques au banc du Nord, qui sont actuellement en cours.

**- Participation de la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB) aux travaux d'urgence littorale 2023/2024**

Le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la CMB a voté une participation financière aux travaux réalisés en décembre 2023 et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : rechargements en sable au banc du Nord et remaniement des enrochements à la plage sud, pour un montant de 18 737€ (soit 28% du montant des travaux TTC).

**- Attribution reconnaissance TEN (territoires engagés pour la nature)**

Gérald LEMONNIER informe le conseil municipal que la candidature de la commune à « territoires engagés pour la nature » a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.